

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Commune du Bourget-du-Lac

## Projet d'extension du cimetière communal

Par délibération n°2022-10-007 du Conseil Municipal en date du 19 octobre 2022, le conseil municipal de la commune du Bourget-du-Lac a approuvé le projet de d'extension du cimetière.

Par arrêté municipal n°ARR-2023-186 en date du 29 juin 2023, Monsieur le Maire de la commune du Bourget-du-Lac a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet d'extension du cimetière de la commune du Bourget-du-Lac.

Cette enquête publique se déroulera pendant une durée de trente jours consécutifs, du mardi 1er août au jeudi 31 août 2023 inclus.

Le siège de l'enquête publique est la mairie du Bourget-du-Lac, 7 rue des écoles, 73370 Le Bourget-du-Lac.

Afin de conduire l'enquête publique relative au projet d'extension et de réaménagement du cimetière de la commune du Bourget-du-Lac, le président du Tribunal Administratif de Grenoble par décision n° E23000007/38 a désigné **Madame Nathalie Grynszpan** en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique sera consultable en version informatique :

- sur le site internet de la commune du Bourget-du-Lac, https://www.lebourgetdulac.fr/,
- sur le site https://www.registre-dematerialise.fr,

et il sera accessible en continu pendant la durée de l'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique en version papier, joint à un registre d'enquête publique établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé préalablement à l'ouverture de l'enquête publique par le commissaire enquêteur, sera mis à la disposition du public à l'accueil de la mairie du Bourget-du-Lac, au 7 rue des écoles, 73370, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

Lundi : de 9h00 à 12h00 (sauf lundis 7 et 14 aout, la mairie étant fermée au public)

Mardi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 Mercredi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 Jeudi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Vendredi : de 9h00 à 12h00 Samedi : de 9h00 à 12h00

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations lors des permanences qu'il tiendra aux jours et heures suivants :

Le mardi 1<sup>er</sup> août 2023 de 9h00 à 12h00 Le jeudi 17 août 2023 de 9h00 à 12h00 Le jeudi 31 août 2023 de 13h30 à 17h00

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé et sécurisé accessible via le site internet :
  - https://www.registre-dematerialise.fr/4750 (consultation et dépôt de contributions directement sur le registre dématérialisé et consultation du dossier d'enquête publique)
- par courrier électronique à l'adresse suivante :

  - Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <a href="https://www.registre-dematerialise.fr/4750">https://www.registre-dematerialise.fr/4750</a> et donc visibles par tous.
- sur les registres papiers d'enquête publique établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés préalablement par la commissaire enquêtrice, mis à sa disposition aux jours et heures habituels d'ouverture au public, dans les conditions fixées à l'article 7 précédent,
- par voie postale en adressant un courrier à Madame la commissaire enquêtrice au siège de l'enquête publique à : Mairie du Bourget-du-Lac, 7 rue des écoles, 73370, Le Bourget-du-Lac,
- par courrier électronique à l'adresse suivante: mairie@lebourgetdulac.fr.

Le dossier d'enquête publique est constitué des éléments suivants :

- le dossier de présentation du projet (situation du terrain concerné, description des aménagements envisagés),
- la délibération N°2022-10-007 du Conseil Municipal en date du 19 octobre 2022 approuvant le projet de d'extension du cimetière,
- le compte rendu de l'étude hydrogéologique obligatoire réalisée par un expert agréé.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie, sur le site de la mairie et le site dématérialisé à l'issue de l'enquête.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation d'extension du cimetière communal, délivrée par le préfet de la Savoie, assortie de prescriptions ou un refus.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de la mairie du Bourget-du-lac, service affaires générales : 04.79.26.12.12, 7 rue des écoles, 73370 LE BOURGET-DU-LAC, mairie@lebourgetdulac.fr.